

Audit des estimations comptables et des informations y afférentes

Mars 2019

NCA 540

Manuel de CPA Canada – Certification

Préparée par les permanents du Conseil des normes d'audit et de certification

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC). Elle se rapporte à la Norme canadienne d'audit (NCA) 540, *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*, mais n'en fait pas partie intégrante.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB) ont préparé une **base des conclusions** sur la Norme internationale d'audit (ISA) 540 (révisée), *Audit des estimations comptables et des informations y afférentes*, et sur les modifications de concordance apportées à d'autres normes internationales dans le cadre du projet. Ce document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'exposé-sondage *Projet de Norme internationale d'audit 540 (révisée) : Audit des estimations comptables et des informations y afférentes* (ES-ISA 540) qu'il a publié en 2017.
- b) Pour ce qui est des suites que le CNAC a données aux points importants soulevés dans les réponses à son exposé-sondage *Projet de Norme canadienne d'audit : Audit des estimations comptables et des informations y afférentes* (ES-NCA 540), il en est question ci-dessous.

Rappel historique

L'IAASB a publié l'ES-ISA 540 en avril 2017, et a approuvé le texte définitif de la norme ISA 540 (révisée) et des modifications de concordance s'y rattachant à sa réunion de juin 2018, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board – PIOB), du respect de la procédure officielle. L'IAASB a reçu cette confirmation en septembre 2018.

Après avoir publié l'ES-NCA 540, en mai 2017, le CNAC a reçu six lettres de réponse (voir la liste des répondants à la fin du présent document). En plus de recueillir les commentaires de diverses parties prenantes lors de séances de consultation sur l'ES-NCA 540, le CNAC a organisé des séances de discussion avec les parties prenantes ayant procédé à des tests de terrain (application rétrospective du projet de NCA 540 révisée à des dossiers achevés). Il s'agissait d'une première pour le CNAC et ses parties prenantes.

Le CNAC a approuvé la NCA 540 en octobre 2018. Le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification a confirmé que le CNAC avait suivi la procédure officielle pour l'élaboration de cette norme préalablement à sa publication dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNAC

1. La NCA 540 ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante, ce qui cadre avec la position adoptée par le CNAC dans l'ES-NCA 540.

Demande d'indications supplémentaires

2. Un répondant a suggéré que le CNAC ajoute des indications supplémentaires dans la norme canadienne afin d'éclaircir certains points relatifs à l'adaptabilité et à l'efficacité qui préoccupent les auditeurs de régimes de retraite et de sociétés minières. Selon le même répondant, il faudrait aussi ajouter des indications sur l'application de la NCA 540 dans les cas où l'entité applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, les organismes sans but lucratif ou les régimes de retraite. Or, le CNAC a conclu qu'il n'existait pas de circonstances propres au Canada

justifiant une telle modification du libellé de la norme ISA 540 dans le texte définitif de la NCA 540. Il estime que des indications ne faisant pas autorité pourraient permettre de surmonter certaines de ces difficultés, sans qu'il soit nécessaire de modifier la NCA.

Points divers

Préoccupations importantes concernant la mise en œuvre des exigences

3. Plusieurs répondants à l'ES-NCA 540 ont émis de sérieuses réserves à l'égard de la mise en œuvre des exigences concernant l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives ainsi que les réponses à l'évaluation de ces risques. Selon eux, il sera difficile d'assurer l'uniformité des pratiques et l'exercice approprié du jugement professionnel. Voici les principaux problèmes soulevés par les répondants :
 - La norme semble indiquer que l'auditeur doit identifier et évaluer le risque inhérent afin de déterminer s'il s'agit d'un risque faible ou d'un risque qui n'est pas faible, mais elle n'explique pas clairement comment cela se détermine.
 - Il est difficile de savoir si l'auditeur peut choisir une ou plusieurs approches pour tester les estimations comptables lorsque le risque inhérent n'est pas faible.
 - Il n'est pas réaliste de demander à l'auditeur de classer les travaux qu'il effectue à l'égard des estimations comptables dans trois catégories de facteurs de risque (complexité, exercice du jugement, incertitude d'estimation), car ces facteurs ne sont pas mutuellement exclusifs et ne sont pas bien définis. De plus, ce classement en catégories distinctes ne reflète pas le processus suivi par la direction pour l'établissement des estimations comptables.
 - Les liens entre l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives ainsi que les réponses à l'évaluation de ces risques ne sont pas clairs. Il est donc difficile de savoir si la mesure dans laquelle la complexité, l'exercice du jugement et l'incertitude d'estimation entrent en jeu a une incidence sur les réponses à l'évaluation des risques d'anomalies significatives.
4. Comme on le voit dans la base des conclusions de l'IAASB concernant la norme ISA 540, les répondants à l'ES-ISA 540 ont exprimé des préoccupations semblables et l'IAASB a examiné ces questions attentivement avant d'établir le texte définitif de la norme. Le CNAC estime que les améliorations que comporte la norme définitive par rapport au projet de norme ISA 540 (sur lequel était fondé l'ES-NCA 540) permettent de régler les problèmes soulevés par les répondants canadiens.

Prise de position conjointe concernant la communication avec les actuaires

5. Deux répondants ont suggéré de modifier la «Prise de position conjointe concernant la communication entre les actuaires participant à l'établissement des états financiers et les auditeurs», qui est fournie en annexe de la NCA 500, *Éléments probants*. Ils ont en effet recommandé qu'on y ajoute des indications sur la communication avec les actuaires dans le contexte de l'application du paragraphe 15 de la NCA 540, où il est question des compétences ou des connaissances spécialisées auxquelles l'auditeur fait appel pour réaliser l'audit.
6. Le CNAC a décidé de ne pas apporter la modification suggérée. La Prise de position conjointe ne s'applique pas aux communications avec l'actuaire d'un auditeur ou avec un actuaire chargé d'un examen externe. Selon le CNAC, il est bien indiqué, au paragraphe A62 de la NCA 540, que lorsque les questions en cause relèvent d'un domaine autre que la comptabilité ou l'audit, il peut arriver que l'auditeur ne possède pas les compétences ou les connaissances spécialisées nécessaires et qu'il ait besoin de recourir aux services d'un expert de son choix¹.

¹ NCA 620, *Utilisation par l'auditeur des travaux d'un expert de son choix*.

Liste des répondants à l'exposé-sondage

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. et Grant Thornton LLP (réponse conjointe)

Office of the Auditor General of Alberta

Bureau du vérificateur général du Canada

Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Provincial Auditor of Saskatchewan

Participation aux webinaires

Nombre d'inscriptions	Nombre de personnes ayant participé au webinaire en direct	Nombre de personnes ayant écouté le webinaire archivé
1 159	303	537

Participation aux autres consultations

	Type de consultation	Grands cabinets	PMC	Secteur public	Autorités de réglementation	Préparateurs	Membres des ordres provinciaux
1	Consultation virtuelle – inscription libre	0	3	0	0	0	0
2	Conférence téléphonique – Groupes de travail techniques — Certification et Rapports en certification de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	5	7	2	1	2	3
3	Consultation en personne – PMC et formateurs des ordres provinciaux	0	5	0	0	0	2
4	Consultation virtuelle – autorités de réglementation	0	0	0	5	0	0
5	Consultation en personne – grands cabinets	6	0	0	0	0	0
6	Consultation virtuelle et en personne – secteurs pétrogazier et minier	5	0	0	0	0	0
7	Consultation en personne – comité de CPA Ontario sur les PMC	0	10	0	0	0	1
8	Consultation virtuelle – auditeurs législatifs	0	0	1	0	0	0
	TOTAL	16	25	3	6	2	8

© 2019 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.